

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text" value="04/12/2019"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text" value="04/12/2019"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text" value="2019-0255"/>

1. Intitulé du projet

Aménagement paysager d'une aire de stationnement de 120 places à BEYNAC-ET-CAZENAC, lieu dit place d'Alsace / le Capeyrou.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))</i>
41. a	aménagement paysager d'une aire de stationnement ouverte au public de 120 places (véhicules légers)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement paysager d'une aire de stationnement de 120 places (véhicules légers uniquement) sur un peu plus d'un hectare de terrain, avec voiries de desserte, cheminements doux, aire de stationnement pour vélos et motos, le tout à vocation d'accueil touristique, principalement de juin à septembre, en période d'affluence.

Sur un plan paysager, le végétal présent sur site est pour l'essentiel conservé (ripisylve naturelle du ruisseau Le Pontou, noyers en alignement le long de la RD703). Il s'agira de le compléter par des plantations d'essences locales, d'arbres et d'arbustes, en jeunes plants.

Les voiries, allées et emplacements de stationnement seront réalisées simplement, par décroustage de la terre végétale en place, et empierrement non revêtu, donc perméable. Tous les abords seront engazonnés. La topographie des lieux est entièrement préservée.

Le projet prévoit également la reprise de la chaussée de la VC n°115 dite "rue de Sundhouse" (pose de bordures et reprise du tapis d'enrobé) et l'aménagement d'une rampe de liaison jusqu'à la supérette, permettant de rejoindre ensuite à pied le cœur du village, en toute sécurité.

4.2 Objectifs du projet

Cette aire de stationnement paysager a pour but de répondre aux besoins d'accueil des véhicules légers dans la haute saison touristique à Beynac. En effet, l'offre actuelle en bas du village (parking de la Balme, place d'Alsace) arrive régulièrement à saturation en saison estivale, et peut amener à des stationnements anarchiques, sauvages voire dangereux, en bord de route départementale 703 par exemple. L'emplacement de l'aire, en sortie de village coté Sarlat, au bord de la RD703, à proximité de la Place d'Alsace, et de quelques commerces, trouve tout son sens dans les besoins et dans la situation.

Le projet se veut simple, rustique et naturel dans sa composition, paysager, de sorte qu'à la basse saison, la nature reprenne ses droits dans la lecture des lieux, notamment vu depuis le château ou l'entrée du bourg. Le projet doit s'inscrire dans un cadre pré existant, naturel et patrimonial, de très haute qualité. Cette zone est visible depuis le paysage plus lointain, aussi un soin particulier sera apporté à la composition et au choix des matériaux et végétaux pour qu'il se fonde au maximum dans le cadre naturel.

A l'intérieur de l'aire de stationnement, des plantations en bande, par séquence, viennent isoler des groupements de stationnement et permettent de maintenir des masques et de l'intimité.

Elles viennent limiter la perception de la zone et des véhicules à partir de l'extérieur et particulièrement le long de la RD703 en provenance de Sarlat, ou encore depuis les hauteurs du château ; elles permettent de mieux intégrer l'aire dans son environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant actuellement d'un champ cultivé, il s'agira de décaisser la terre végétale en place, sur 25cm d'épaisseur moyenne, sur les emprises des voiries et aires de stationnement, à l'aide d'une pelle à chenilles ou d'une chargeuse, et d'en conserver une partie pour les besoins du projet (fosses de plantation), d'en évacuer les excédents.

Le fond de forme sera compacté, et accueillera un géotextile anticontaminant.

Le revêtement des voiries, cheminements doux et emplacements de stationnement se fera à partir d'un matériau schisteux en provenance du secteur de St Yrieix, d'aspect terreux, d'une granulométrie 0/100 avec fermeture en 0/20, compacté. Ce matériau offre l'avantage d'être naturel, compactable, stable, perméable, et d'un aspect terreux se fondant dans le paysage agricole cultivé avoisinant. Il sera apporté par semi-remorques et régalié avec une pelle à chenilles, avant d'être compacté par un double cylindre vibrant.

Pour permettre aux eaux de pluie de s'écouler, des façons de noues légères seront réalisées de part et d'autres des poches de stationnement, le tout relié au ruisseau le Pontou. Ces noues seront peu profondes, enherbées, franchissables à pieds et pourront être entretenues par fauchage traditionnel.

Le ruissellement des eaux pluviales se dirige naturellement vers les points bas, les chaussées perméables ne font pas obstacles aux eaux souterraines ; la majorité de l'espace en prairie, draine filtre et absorbe. Il n'y a aucune imperméabilisation des sols. Les terres végétales décapées viendront se raccorder sur les voies à fleur de sols ; tous les espaces libres seront ré-enherbés.

Une signalétique verticale homogène viendra définir les sens de circulation.

La trame végétale, plantée de haies champêtres libres, est composée d'un mélange d'arbres d'essences locales à bois tendres et durs et d'arbustes (en baliveaux et jeunes plants), plantés sur toile biodégradable de couleur havane, recouverte de broyat végétal. On pourra y trouver l'érable champêtre, l'aulne glutineux, le charme, le chêne des marais, le robinier faux-acacia, le saule blanc, le frêne, le prunellier, le noisetier, le troène, le sureau, l'aubier sauvage... et quelques noyers en complément des existants. Les travaux seront réalisés à partir du printemps 2020 pour les terrassements, et à l'automne 2020 pour les plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement sera libre d'accès à tous les véhicules légers.

L'accueil sera donc au maximum de 120 véhicules.

Des panneaux de police positionnés aux entrées et sortie indiqueront que l'aire est interdite à tout véhicule lourd, et aux campings cars.

L'entretien du site se voudra simple : fauchage régulier des surfaces enherbées, et croissance libre des végétaux.

Le schiste au sol pourra faire l'objet de griffage / reprofilage / cylindrage une fois par an, car il s'agit d'un matériau naturel non fermé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (parcellaire en domaine privé communal)	11 972 m2
Nombre de places de stationnement créées	120 places (dont 3 PMR)
Surface empierrée en schiste (allées piétonnes, voies VL et places de stationnement)	3 900 m2
Linéaire de noues créé	400 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Beynac-et-Cazenac,
parcelles cadastrales
Section AE n°8 (581 m2)
et n°9 (11 391 m2)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 14' 9 7 " 02 Lat. 4 4° 8 3' 8 4 " 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Patrimonial Remarquable de Beynac et Cazenac créé le 30/12/1994
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRn inondation Vallée de la Dordogne</p> <p>approuvé par Arrêté Préfectoral le 15 avril 2011</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site Inscrit de la Vallée de la Dordogne et vallée du Céou, s'étendant de Beynac à Vitrac, depuis le 12/08/1969</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site Natura 2000 FR7200660 " La Dordogne " à proximité. La zone de projet se situe à environ 100 m de la berge de la Dordogne.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements sont superficiels et perméables ; ils ne modifient pas les capacités des terres en place (ancien champ cultivé), à absorber ou à drainer les eaux, ni à s'adapter aux fluctuations des nappes superficielles les cas échéant. En outre l'occupation des terrains se résume à la période d'affluence touristique estivale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres végétales issues du décapage de l'horizon cultivé (25cm) ne seront pas réemployées en totalité dans le cadre du projet. Il en va de même des terres extraites pour façonner les noues. Les besoins en remploi de terre végétale se limitent en effet, aux fosses de plantation d'arbres (1m3/arbre) et d'arbustes (épaisseur 50cm), et à la réfection des surfaces enherbées. La topographie des lieux est conservée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies, chemins et places de stationnement de l'aire sont constitués d'un apport externe de matériau schisteux de provenance de Haute-Vienne (St Yrieix probablement), utilisé en raison de ses caractéristiques drainante, perméable, compactable, mais aussi son aspect terreux (répondant aux exigences de l'ABF, compte-tenu du site patrimonial remarquable).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de stationnement créée ne sera pas close, elle ne fera pas obstacle aux déplacements de la faune. Son usage est limité à une période de l'année correspondant à la période d'affluence touristique. S'agissant à l'heure actuelle d'un champ cultivé entouré de noyers, la végétalisation complémentaire (essences locales) proposée, viendra conforter les habitats en place, la flore présente sur la ripisylve du ruisseau le Pontou notamment. Les continuités écologiques sont préservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'interaction avec le site Natura 2000 " La Dordogne", ses habitats et espèces, dont il est séparé par la route départementale n°703, et par un camping privé et par la plaine d'Alsace. Durant la phase chantier, du printemps 2020 à l'automne 2020, des nuisances sonores liées à l'activité (pelles mécaniques, compacteur...) et aux déplacements (évacuations de terres et apports de matériaux) pourront ponctuellement survenir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur un ancien champ cultivé bordé de noyers, et en contact du ruisseau Le Pontou. Il engendre donc la consommation d'espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en Zone Rouge du Plan de Prévention des Risques inondation de la rivière Dordogne. Toutefois, l'aire est librement accessible et avec la route départementale, on peut en sortir rapidement. Le projet ne fait pas obstacle au libre écoulement des eaux. Les sols restent perméables. La topographie du site sera préservée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de stationnement accueille 120 véhicules légers, qui accéderont au site depuis la VC 115 (rue de Sundhouse) qui permet déjà, de desservir la place d'Alsace et ses équipements (école, équipements sportifs, sanitaires publics...). L'emplacement du projet est voisin d'un ensemble de commerces de proximité et du camping. Il est situé en sortie immédiate du bourg aggloméré, coté Sarlat. Cette polarité de la commune sera donc affirmée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit des véhicules légers qui viennent se garer et repartiront (en phase d'exploitation). En phase chantier, bruit des engins (pelle mécanique, compacteur, semi-remorques) sur une durée réduite (environ 3 mois de chantier cumulé entre le printemps et l'automne 2020).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le matériau schisteux utilisé en couche de forme des allées, voies et emplacements de stationnement sera compacté au moyen d'un compacteur double-bille vibrant, pouvant épisodiquement engendrer des vibrations. Cependant, les caractéristiques du terrain d'assiette du projet (champ cultivé) et la distance aux premiers commerces, habitations, équipements publics, permettent de dire que l'impact sera peu perceptible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu dans le cadre du projet, d'éclairer cette aire de stationnement. Les apports de l'éclairage public provenant de la RD n°703 et de la rue de Sundhouse (VC n°115) seront suffisants pour les besoins.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de pluie continueront comme à l'heure actuelle, à s'infiltrer sur site, dans la mesure où les revêtements de sols sont perméables. Les noues ont vocation à amener une capacité de stockage ponctuel en cas de fort orage, d'occurrence exceptionnelle, de sorte à éviter la saturation hydrique des sols et le phénomène toujours possible d'accumulation en surface (flaques, bassinage).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé dans le site patrimonial remarquable, une attention particulière est portée sur sa perception dans le paysage. C'est la raison pour laquelle aucun revêtement imperméable n'est prévu, et de nombreux végétaux d'essences présentes localement dans le paysage naturel, viendront amener un couvert mais aussi un phénomène de placettes circonstanciées, de sorte à amoindrir l'effet de regroupement de véhicules légers. Le matériau schisteux employé au sol est d'aspect terreux et permet de se fondre dans le paysage agricole d'entrée/sortie du bourg.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un champ cultivé (bordé de noyers conservés) mais qui est déjà situé aux abords de 2 voiries (rue de Sunhouse, RD703) et ne nécessite donc pas, de travaux de viabilisation lourde. Le terrain est dans le prolongement direct du bourg aggloméré, dans sa sortie direction Sarlat, en face du camping, et à proximité immédiate d'autres équipements (école place d'Alsace, commerces le long de la RD). L'automobiliste pourra relier à pied le cœur du village à partir de ce nouveau lieu de stationnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se veut simple dans sa conception, de sorte à s'intégrer au mieux dans l'environnement et dans le paysage proche et lointain, et à éviter les impacts à tous points de vue.

La topographie des lieux sera préservée.

La perception de l'aire de stationnement sera limitée, de par les plantations réalisées, mais aussi le choix du matériau utilisé au sol pour l'empierrement des voiries, allées et places de stationnement.

Le site de projet est en continuité directe de l'urbanisation existante, et à proximité immédiate d'autres équipements publics.

La période des travaux (printemps à automne 2020) est la période durant laquelle les terrains sont ressuyés, propices aux terrassements ; le chantier aura donc un impact limité en terme de nuisances. Les plantations seront réalisées à l'automne, pendant la saison la plus favorable à la reprise des végétaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Sur la partie basse de la commune de Beynac, de par la topographie et l'occupation des sols, les possibilités d'accueil d'une aire de stationnement sont limitées. Le terrain d'assiette retenu est connecté avec la trame viaire existante, notamment la RD703 et la rue de Sundhouse, en sortie de bourg coté Sarlat, à proximité immédiate de commerces, d'équipements publics et d'un camping. La chaîne de déplacement douce vers le cœur de bourg est assurée grâce au trottoir de la RD703. La conception du projet est au plus simple, avec des matériaux naturels, perméables, et une affirmation du végétal (naturellement présent) qui doit permettre une intégration parfaite dans ce site patrimonial remarquable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
sans objet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

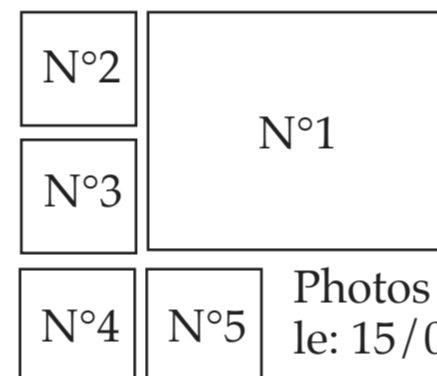
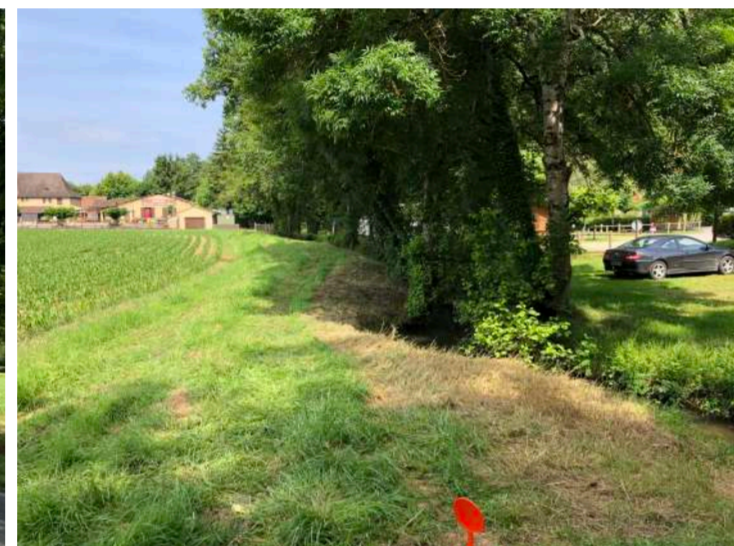
Beynac-et-Cazenac

le,

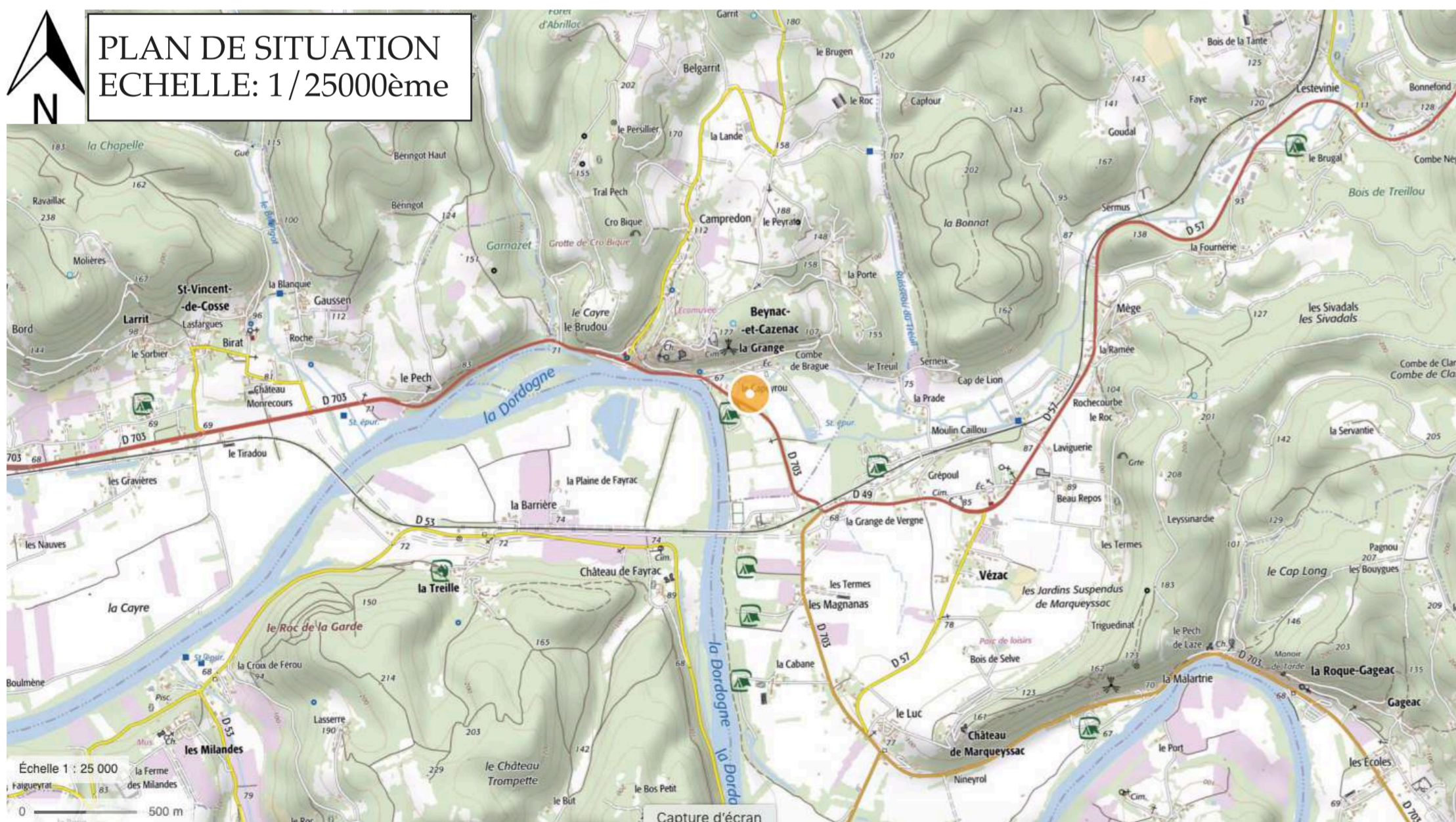
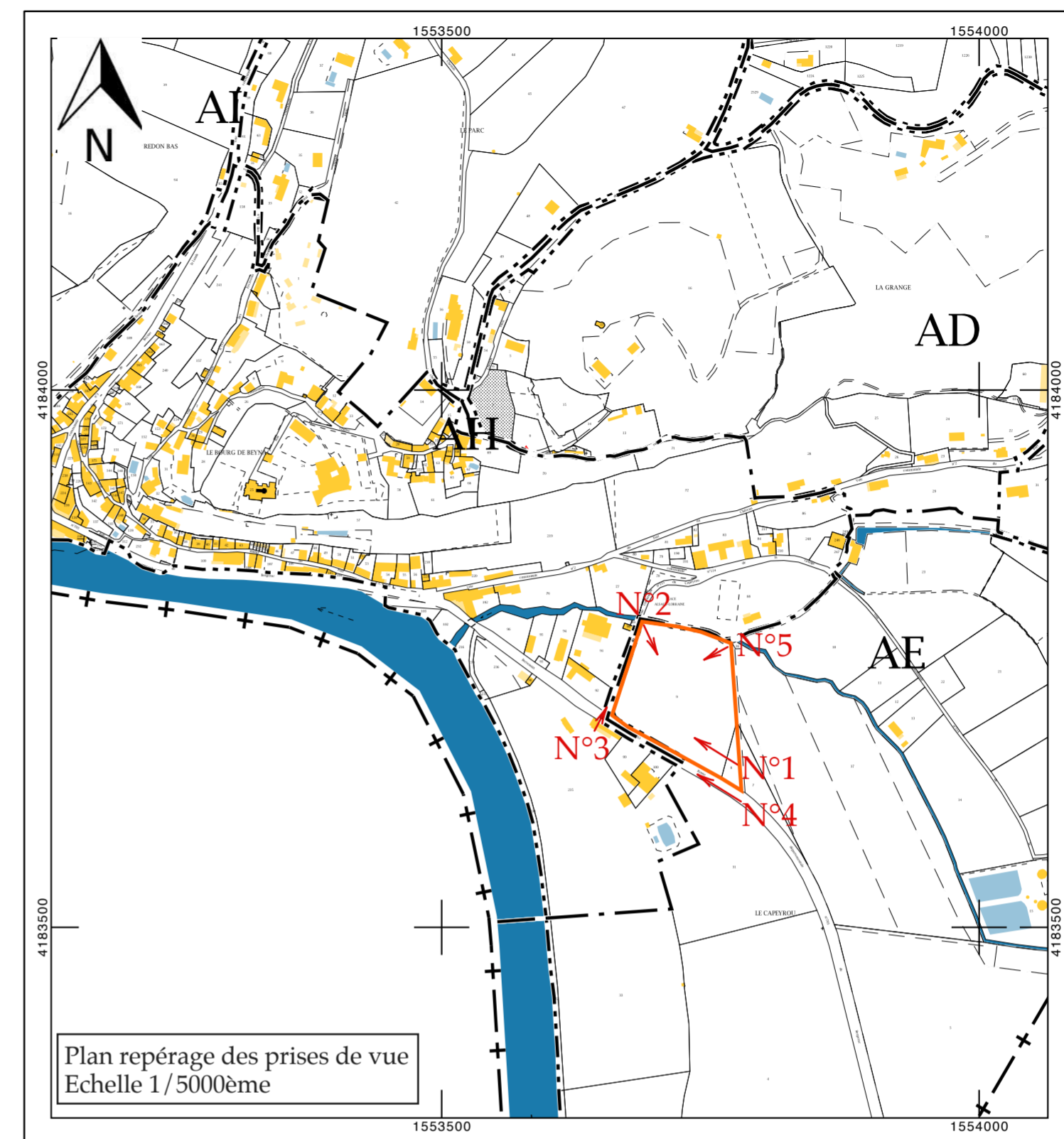
02/12/2019

Signature





Photos réalisées le: 15/06/2018



Département de la Dordogne

Dossier

Communes de BEYNAC-ET-CAZENAC

Demande
d'Examen
au cas par cas

AMENAGEMENT PAYSAGER D'UNE AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Nov 2019

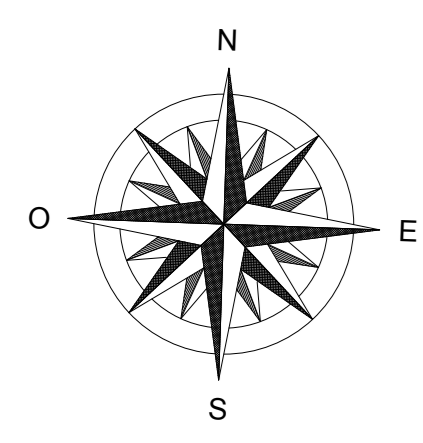
Annexes
N°2 & 3

PLAN DE SITUATION ET PHOTOS DE LA ZONE



ESPACES sarl
ATELIER D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PAYSAGE
28, rue TALLEYRAND PERIGORD 24000 PERIGUEUX Tél 05 53 08 70 34
Adresse Internet : espaces.paysages@wanadoo.fr

ESPACES



ZONE DE STATIONNEMENT :

- Création de massifs végétalisés en bord de route communale pour une intégration de la zone de stationnement dans le paysage environnant par la mise en place d'essences végétales locales
- Création de circulation piétonne de 3,00m en schiste
- Création d'une zone d'accueil des vélos et motos en schiste
- Mise en place de bornes en bois amovible sur les accès piéton

ROUTE COMMUNALE N°16 :

- Reprise de l'enrobé du carrefour avec la RD jusqu'au tablier du pont (le Pontou)
- Création d'un passe pied contre la clôture de la brasserie
- Mise en place d'une traversée piétonne sécurisée entre la nouvelle zone de stationnement et les commerces du centre bourg
- Mise en place d'une bordure T2 béton blanc de chaque côté de la chaussée

ACCES COMMERCES :

- Création d'une rampe d'accès aux commerces en béton désactivé afin de relier le parking au centre bourg
- Mise en place de massifs en fond de parking pour séparation de la rampe et des places de stationnement

ABORDS DE R.D 703 :

- Affirmation de la Noyeraie en abord de la Route Départementale N°703
- Création d'une zone d'ombrage végétalisée
- Création d'une zone de pique-nique entre la RD et la zone de stationnement

Departement de la Dordogne

Communes de BEYNAC-ET-CAZENAC

AMENAGEMENT PAYSAGER D'UNE AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

PLAN DU PROJET

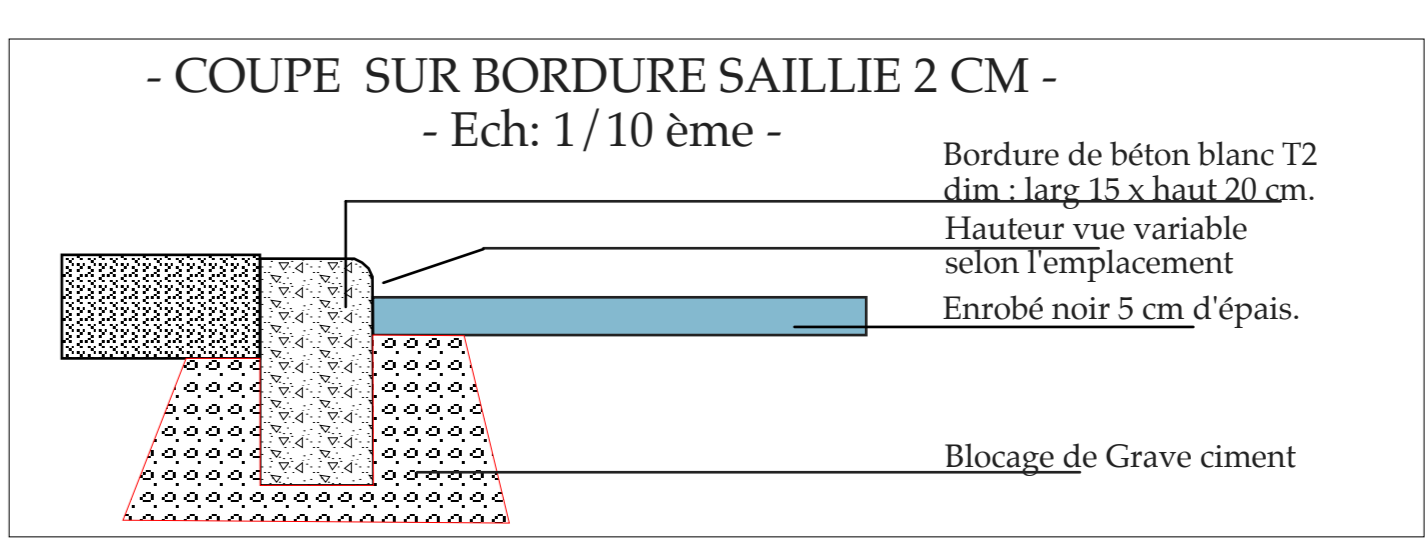
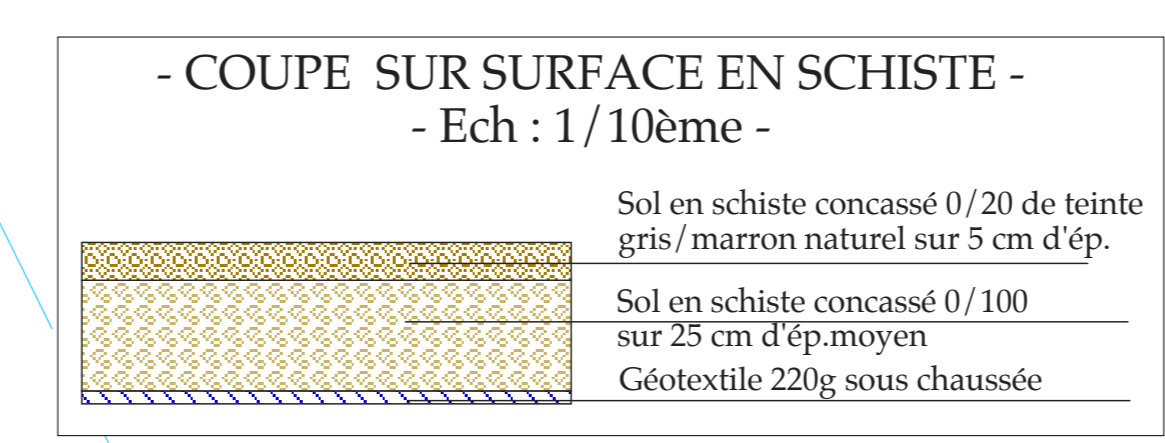
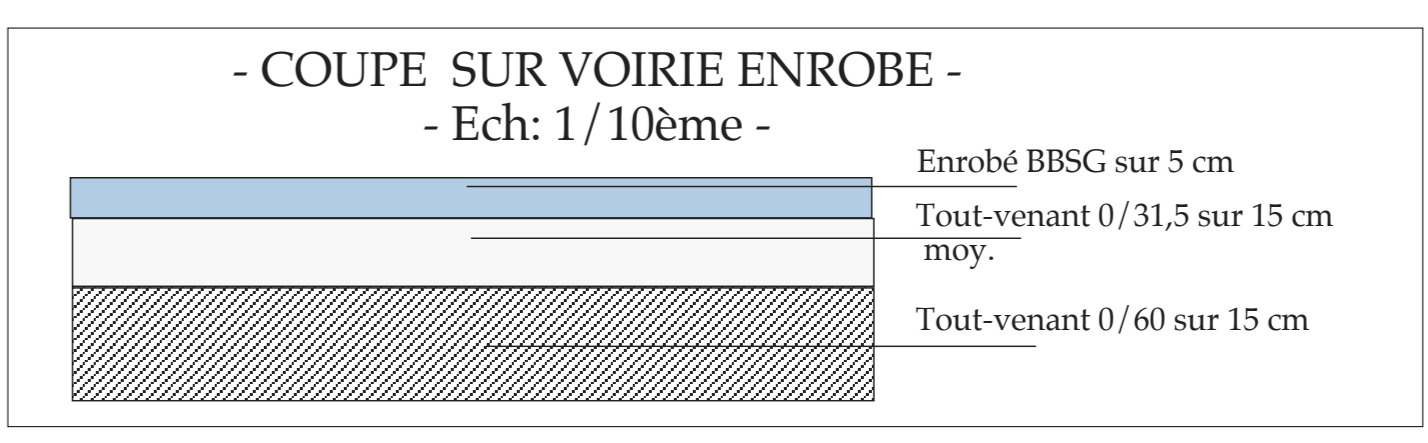
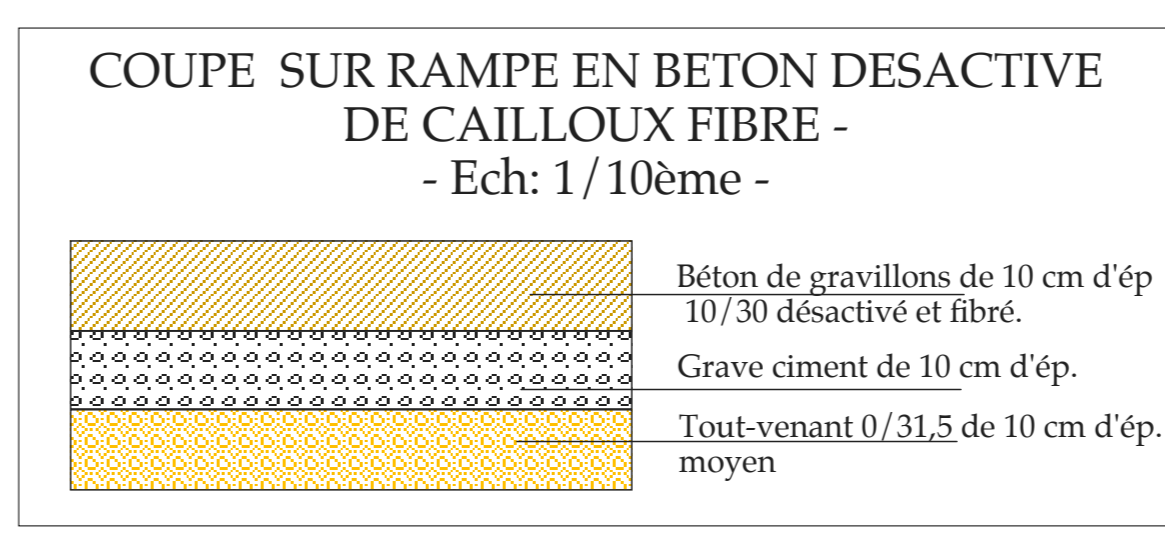
Dossier
Demande d'examen au cas par cas
Nov 2019
Echelle : 1 / 200
Annexe N°4

ESPACES sarl
ATELIER D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PAYSAGE
28 rue TALLEYRAND PERIGORD 24000 PERIGUEUX TEL 05 53 18 70 34
Adresse Internet : espaces.paysage@wanadoo.fr

AIRE DE STATIONNEMENT :

- Création d'une circulation VL et de places de stationnements en schiste concassé
- Mise en place d'un sens de circulation avec signalisation adaptée
- Mise en place de haies séparatives en nez et entre les stationnements afin de créer un effet de placettes et de rompre les grands alignements de voiture
- Utilisation d'essences locales (baliveaux d'arbres et jeunes plants d'arbustes et vivaces) pour les haies sur toile de paillage: Erable champêtre, aune glutineux, charmes, robinier faux acacia, frêne, noisetier, troène, saule, sureau, iris des marais...
- 120 places de stationnement dont 3PMR

EXEMPLE D'EVOLUTION D'UNE HAIE PLANTEE SUR TOILE DE PAILLAGE ET BRP



Sols en schiste concassé 0/20 pour stationnements et circulations VL
Sols en Béton blanc de cailloux calcaire et silice chinés ocre



Banc Bois / Acier type ATHENE de chez AREA
Corbeille Bois / Acier type BAMBOU de chez AREA
Appui vélos Bois / Acier type NÁVADA de chez AREA



Principe de murette agglomérée enduite avec couronnement pour rampe liaison commerces
Borne en bois d'ABC, dim: 15 cm, haut 70 cm amovibles avec fourreaux et scellements.
Table de pique-nique Bois type GLANDONNAISE de chez SCIERIES BLONDIY

LEGENDE

- Enrobé conservé sur chaussée existante
- Enrobé repris sur entrée brasserie et chaussée existante
- Circulation parking en schiste
- Stationnement voiture, vélo / moto en schiste
- Béton désactivé pour rampe accès commerces
- Espace engazonné
- Allée piétonne en schiste
- Massif planté
- Talus enherbé conservé
- Noue paysagère
- Murettes soutènement pour former rampe d'accès aux commerces
- Bordure T2 béton blanc
- Mobilier urbain: banc, table de pique-nique et corbeilles de propreté
- Noyer conservé
- Ripisylve conservée
- Noyer planté et conservé
- Arbres d'ombrage plantés entre les stationnements
- Haies plantées pour création d'îlots de stationnement
- Ripisylve plantée



Département de la Dordogne

Communes de BEYNAC-ET-CAZENAC

AMENAGEMENT PAYSAGER D'UNE AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

PLAN DES ABORDS DU PROJET
LOCALISATION PAR RAPPORT
AU SITE NATURA2000

Dossier

Demande
d'Examen
au cas par cas

Nov 2019

Photo aérienne
2017

Annexes
N°5 & 6



ESPACES

ESPACES sarl
ATELIER D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PAYSAGE
28, rue TALLEYRAND PERIGORD 24000 PERIGUEUX Tél 05 53 08 70 34
Adresse Internet : espaces.paysages@wanadoo.fr

Échelle 1 : 2 000

0 — 50 m